PROPOSITION APELS
MODIFICATIONS DES RÈGLEMENTS DE NAVIGATION - LAC DES SABLES
10 Septembre 2022

PARTIE A : MISE EN SITUATION

- APELS propose à la ville des modifications règlementaires pour être soumises au fédéral et que nous croyons recevront l'acceptabilité sociale.
- Dans notre processus, nous avons rencontré les grands utilisateurs du lac (9 associations autour du lac et autres) dans le but de les sensibiliser à la situation, de les éduquer par rapport aux études scientifiques et de recevoir leurs commentaires.
- Notre proposition fait suite à l'Assemblée générale annuelle d'APELS du 4 septembre 2022 dont 70 membres étaient présents. La proposition fut massivement acceptée (seulement 3 membres s'opposaient)
- Notre proposition est surtout basée sur des preuves scientifiques
- **Critères d'analyse** (de notre proposition)
    - Santé du lac : érosion des rives, brassage de sédiments
    - Sécurité pour tous les usagers du lac
    - Protection des quais et biens matériels
    - Qualité de vie de tous les résidents
- Nous avons la preuve (photos, témoignages, ….) que depuis des décennies les berges du lac des Sables se désagrègent de façon importante causant de l'érosion significative.
- Ce processus d'érosion est présentement accentué par la venue de bateaux toujours de plus en plus puissants et des bateaux produisant de plus en plus de vagues surdimensionnées et aussi qui brassent les sédiments aux endroits à moins de 5 m de profondeur.
- Les bateaux wake/surf occasionnent des problèmes importants de sécurité aux autres usagers.

- Les activités aquatiques et nautiques au lac des Sables sont en constante progression.
- Les activités non-motorisées sont les seules qui ont un impact négligeable sur la santé et la sécurité sur le lac.
- Le lac est pour tous, tant au niveau accès qu'à la pratique sécuritaire de l'activité.
- Beaucoup d'utilisateurs du lac pratiquent leurs activités avec une préoccupation de ne pas nuire à la santé du lac et de permettre aux autres usagers une pratique sécuritaire. Malheureusement, plusieurs usagers du lac n'ont pas cette préoccupation.
- Nous avons une responsabilité de préserver notre lac pour les générations futures.
- Nous avons les études scientifiques à l'appui pour prendre les bonnes décisions.
- La ville et APELS ont le même objectif : Préserver la santé du lac, assurer des activités sécuritaires sur le lac et offrir un accès à tous.

PARTIE B : NOTRE PROPOSITION (voir la carte en annexe 1)

1) 5 km/h (sans vagues) dans les zones suivantes :
- Les baies Major, J-A Cloutier, Rabiner et Viau (à partir du point d'étranglement jusqu'à l'extrémité de la baie))
- Les étranglements à l'ouest de la baie J-A Cloutier et à l'est de la baie Viau
- Entre le côté nord-est de la Pointe-Greenshields et les petites îles (Playfair et autres)
- Coté est et ouest de l'île aux Bleuets
- Partout sur le lac entre 21h00 et 7h30

2) La pratique du ski nautique et des bouées tractables serait permise partout sur le lac :
- à plus de 100 m de la rive
- à l'extérieur des zones de 5 km/h entre 7h30 et 21h00

3) Interdiction de navigation motorisée à 40m ou moins de la rive, partout sur le lac sauf pour l'accès aux quais.

4) En ce qui concerne la pratique de wakeboard et de wake/surf, les études scientifiques sont claires. La géomorphologie du Lac des Sables formée de plusieurs baies étroites et souvent peu profondes, ne permet pas la pratique de wake/surf sans causer des dommages importants à la santé du lac. De plus, la pratique de wake/surf rencontre les 4 critères (de façon négative) énumérés ci-dessus. En résumé, la pratique de wake/surf devrait être interdite complètement.

APELS est prêt à proposer un scénario de compromis, malgré ce qui précède, si les 4 mesures suivantes sont implantées de façon rigoureuse et durable.

- Pratique de wake/surf dans une zone unique située au cœur du lac où il est possible de naviguer à plus de 300 mètres de la rive (entre l'Île aux bleuets, la Pointe-des-Pères et le début (pointe sud-est) de la Pointe Greenshields.
- S'assurer qu'à l'extérieur de la zone désignée aux wake/surf, les bateaux wake/surf naviguent sur le lac avec les ballasts vides et que tout accessoire pouvant créer des vagues soit désengagé.
- Circonscrire cette zone avec des bouées, identifiant clairement
  - l'activité de cette zone (wake/surf)
  - la zone de 40m de la rive réservée aux non-motorisés.
- Contrôle constant et rigoureux par la patrouille nautique des 3 points ci-dessus.

5) Dans la zone réservée aux activités wake/surf (centre du lac), la pratique de la natation, de la baignade et de l'utilisation d'embarcations non-motorisées (sauf les voiliers) sont limités à une zone de 40m de la rive pendant les périodes suivantes hautement achalandées :

- Les samedis, dimanches
- Les jours fériés
- Les 2 semaines de vacances de construction

À l'extérieur de cette zone réservée aux activités wake/surf, la pratique de la natation, de la baignade et l'utilisation d'embarcations non-motorisées sont permises partout sur le lac

6) Maintenir la vitesse maximale sur le lac à 55 km/h

7) Le niveau de bruit acceptable sur le lac :

- 60 db de 7h30 à 21h00
- 40 db de 21h00 à 7h30 à l'exception des activités spécifiques identifiées qui sont organisées par la ville de Sainte-Agathe.
- L'usage des haut-parleurs sur le mat des bateaux est interdit

APELS est disponible afin de présenter une proposition légale par un de nos membres (avocat) du CA.

8) Seulement quatre types de bouées possibles sur le lac. La signalisation des bouées doit être visible et facilement compréhensible.

- Bouées 5 km/h : grosses bouées à l'entrée de chacune des zones
- Bouées roche : bouées de couleurs (jaune ou autres) identifiées ROCHE, lisibles à 10 m

- Bouées de slalom de ski nautique : doivent être installées à un minimum 100 m de la rive. (Ce parcours existe depuis des décennies)
- Bouées « privées » : les résidents peuvent installer un seul modèle de bouées, déterminé par la ville, à l'intérieur de 20 m de la rive

9) Sujets à discuter. Nous avons un dilemme et aimerions le résoudre en collaboration avec la ville.

A. À l'item 2 ci-dessus de notre proposition, nous stipulons que la pratique du ski nautique et des bouées tractables doit être à plus de 100m de la rive. Nous sommes en accord avec ceci. Les études scientifiques sont claires.

- Si nous combinons les études de l'UQAM et l'Université de Laval, nous pouvons comprendre que les bateaux circulant à plus de 10 km/h ont le même impact que la pratique du ski nautique. Par contre, un ponton circulant à 15 km/h a le même impact qu'un bateau circulant à 5 km/h (de par sa conception)
- Notre dilemme : Comment définir un règlement qui stipulerait que les bateaux circulant à plus de 10 km/h doivent circuler à plus de 100 m de la rive, mais qui ne s'appliquerait pas aux pontons et aux motomarines ?
- Nous aimerions en discuter. Comment être juste tout en ayant un règlement clair et facile à appliquer ?

B. Les motomarines sont une nuisance pour beaucoup d'usagers du lac. Nous aimerions discuter d'une réglementation possible pour réduire leur impact négatif.

PARTIE C : EXPLICATIONS (de notre proposition)

1) ANALYSES SCIENTIFIQUES

Voici les analyses scientifiques pertinentes concernant la réglementation de navigation sur le lac des Sables.

- UQAM (Mercier-Blais et Prairie) – Rapport Juin 2014

  a) Annexe 2 et 3
     - Schéma, énergie dans les vagues crées par bateaux (A 2)
     - Carte du lac, pente du littoral plus que 10%, de BIOFILIA (A 3)

  b) Objectif de l'étude
     - Mesurer l'impact des vagues crées par les bateaux sur les rives (érosion)

  c) Résultats de l'étude
     - Bateaux wake/surf doivent être à un minimum de 300 m de la rive

- Même à 100 m de la rive, les bateaux ordinaires génèrent des vagues avec une énergie plus que 3 fois la normal (sans bateaux)
- Pour les rives avec des pentes de 10% et plus, l'impact des vagues sur les rives est accentué

- Université de Laval (Raymond et Galvez-Cloutier) – Rapport Novembre 2015
  a) Annexe 4
     - Schéma, impact (intensité - en profondeur) des bateaux à différentes vitesses sur le Lac des Sables (A 4)
  b) Objectif de l'étude
     - Impact de la navigation sur la remise en suspension des sédiments
  c) Résultats de l'étude
     - À moins de 5 m de profondeur - pas d'activités wake/surf ni de bateaux circulant à vitesse intermédiaire
     - Entre 2 à 5 m de profondeur - circulation à vitesse maximale de 10 km/h
     - Entre 0 et 2 m de profondeur- circulation à vitesse maximale de 5 km/h
     - Impact sur le plan d'eau est plus importante à vitesse intermédiaire (10 à 40 km/h) qu'à basse (moins de 10 km/h) et haute vitesse (plus de 53 km/h)

- Les biologistes Biofilia – Avis Environnemental 2016
     - Carte, Impact des bateaux et profondeur du Lac des sables (A 5)
     - Carte, Pente du littoral plus que 10% (A 6)
  a) Objectif de l'étude
     - Effets des bateaux sur la santé du Lac des Sables
  b) Résultats de l'étude
     - Les vagues surdimensionnées ont un impact important sur le vieillissement prématuré du Lac des Sables ainsi que sur la dégradation chronique de ses berges
     - La navigation en zone peu profonde remet en suspension les sédiments
     - Les hélices des moteurs arrachent et coupent des plantes aquatiques, favorisant leur propagation par bouture
     - Le batillage des vagues créées par le sillage des bateaux érode les rives
     - Au Lac des Sables, la superficie totale de la zone 0-2 m correspond à 15.3% du lac, la zone 2-5m à 27.2% du lac. Superficie totale de la zone 0-5 m correspond à 42.5% du lac
     - Vagues générées par les bateaux sont responsables d'au minimum 17% des apports totaux en phosphore durant la période estivale

- Les biologistes Biofilia - Carte du lac - 2016
  a) Annexe 7
     - Carte du lac, impact des activités wake/surf (A 7)
  b) Objectif de la carte
     - Démontrer sur une carte du Lac des Sables l'impact des activités wake/surf en fonction de la distance des rives et la profondeur du lac
  c) Résultats
     - Le Lac des Sables n'a pas la géomorphologie nécessaire pour la pratique de wake/surf

3) NOTRE PROPOSITION - PAR RAPPORT AUX RÈGLEMENTS EXISTANTS

A) 5km/h (sans vagues)
  a) Ajout de la baie Rabiner
     - 80% de cette baie est moins que 5 m de profondeur
  b) Ajout de la baie Viau et son point d'étranglement de 110 m de largeur
     - Ce point d'étranglement est un des endroits les plus dangereux du lac. Les bateaux incluant pontons et motomarines passent à des vitesses excessives par rapport à l'étroitesse du passage. C'est un endroit très achalandé. Il est quasi impossible pour les résidents de se baigner près de cet endroit. Depuis quelques années, des bouées de 5 km/h ont été installées. Sans succès. L'endroit demeure aussi dangereux.
     - En mettant la baie Viau à 5 km/h ça va régler la dangerosité de ce point d'étranglement
     - La baie Viau, de façon naturelle, est devenue un endroit de prédilection pour les bateaux pour jeter l'ancre. Plusieurs bateaux le font.
     - Cette baie va fournir un autre endroit sécuritaire (autre que la baie Major) aux activités non-motorisés
     - À l'extrémité de cette baie, il y a plusieurs massifs de roches
  c) Ajout du point d'étranglement à l'ouest de la baie J-A Cloutier
     - Très étroit 100 m, très achalandé, résidences proches
  d) Ajout entre le côté nord-est de la Pointe-Greenshields et les petites îles (Playfair et autres) ainsi que chaque côté de l'île aux Bleuets
     - Très étroit 140 m, peu profond, présence de roches

B) La pratique du ski nautique et des bouées tractables
  a) À plus de 100 m de la rive
     - Même à 100 m, l'énergie dans les vagues d'un bateau ordinaire est plus que 3 fois l'énergie de la vague sans bateau

- Le ski nautique se fait à 53 km/h. C'est une activité avec grande vitesse. À 100 m de la rive, ça laisse de la place pour la pratique sécuritaire des activités de baignade, natation et autres non-motorisés

b) À l'extérieur des zones de 5 km/h entre 7h30 et 21h00
   - Plusieurs adeptes de ski nautique aiment faire leurs activités tôt le matin. Nous croyons 7h30 un bon compromis entre la pratique de l'activité et la paix pour les riverains. Passé 21h00, les riverains veulent la paix

C) Interdiction de navigation motorisée à 40 m ou moins de la rive, partout sur le lac
   - Nous croyons que 40 m est un minimum
   - L'impact des vagues des bateaux (pontons ?)circulant à plus de 10 km/h exige une navigation à un minimum de 100 m de la rive
   - Nous voulons offrir un lac sécuritaire pour tous
   - Nous voulons encourager la pratique d'activités non-motorisées (baignade, natation, kayak, planches à pagaie,..). Ces activités sont les moins dommageables pour le lac
   - Les activités non-motorisées sont accessibles à un plus grand nombre de résidents
   - Nous voulons offrir aux non-motorisés un plus grande espace sécuritaire sur le lac

D) Wakeboard et wakesurf dans une zone unique au centre du lac
   - Les vagues surdimensionnées créent de sérieux problèmes d'érosion des rives et de sécurité pour les autres usagers
   - Les études scientifiques sont claires. Cette activité doit être pratiquée à un minimum de 300 m de la rive, donc dans un endroit d'un minimum de 600 m de rive à rive
   - Le lac a un seul endroit à 610 m rive à rive. Le deuxième endroit le plus large est de 410 m rive à rive. Donc, c'est au centre du lac ou pas du tout. Aussi, dans cette zone de 610 m, il est peu probable que les bateaux vont toujours circuler au centre de cette zone, ce qui veut dire que les bateaux vont circuler à 100m, 150m, 200m, 250m et 300m de la rive. Conséquemment, cette activité, même au centre du lac, va occasionner de l'érosion des rives.
   - En limitant la pratique de wake/surf au centre du lac, ceci va permettre à plus d'usagers de pratiquer leurs activités en sécurité partout ailleurs sur le lac.
   - Pour assurer la sécurité de tous dans la zone wake/surf, il est important de circonscrire cette zone avec des bouées afin de laisser un passage sécuritaire aux usagers non-motorisés du lac.

E) Dans la zone wake/surf, pendant les périodes hautement achalandés, les activités non-motorisées sont limitées à une zone de 40 m de la rive
   - C'est une question de sécurité
   - Compte tenu que tous les usagers wake/surf seront dans cette zone ce qui occasionnera un fort achalandage de la zone
   - Lors de l'activité wake/surf, le bateau a le nez relevé vers le haut ce qui nuit beaucoup à la visibilité du conducteur
   - Les activités non-motorisées sont moins visibles et moins mobiles
   - Les usagers non-motorisés ne peuvent pas s'aventurer dans cette zone en période achalandée et doivent être limités à une zone de 40m de la rive

F) Vitesse maximale 55 km/h
   - Pour nous, c'est un maximum qui permet aussi la pratique du ski nautique qui se pratique entre 50 et 55 km/h

G) Niveau de bruit, 60db jour, 40 db nuit
   - Nous avons reçu un avis légal stipulant, que malgré certaines contraintes de preuve, il est souhaitable d'avoir une quantification du niveau de bruit acceptable au lieu d'un règlement vague et inapplicable
   - Avec un avocat de notre CA, nous vous offrons (sans frais) d'approfondir ce règlement

H) Bouées
   - Pour être efficace et utile, les bouées doivent être visibles et surtout lisibles, qui n'est présentement pas le cas
   - Pour les bouées privées, dans la zone de 40 m de non-motorisés , dans le cas d'un résident qui veut assurer une sécurité de baignade à ses petits enfants (exemple), il pourra installer des bouées (modèle autorisé par la ville) à un maximum 20 m de la rive.
   - Même si la zone de 40 m de la rive est interdite aux non-motorisés, il va quand y même avoir des motorisés (motomarines, autres bateaux) qui vont passer dans cette zone. La patrouille nautique ne peut pas être partout tout le temps.
   - APELS offre son assistance à la ville pour mettre en place un règlement

4) NOTRE PROPOSITION – PAR RAPPORT AUX MODIFICATIONS PROPOSÉES PAR LA VILLE

A) Zone 5 kmh
   a) Nous n'avons pas inclus la baie Nantel
      - Une partie de la baie à une largeur de 220 m et l'autre partie est à 380 m
      - Nous avons 4 baies à 5 km/h
      - Si cette baie est à 5 km/h, l'achalandage des motorisés va augmenter aux autres zones qui ne sont pas à 5 km/h
   b) Partout sur le lac entre 21h et 7h30
      - Nous proposons 7h30 au lieu de 8h00 pour accommoder les skieurs nautiques qui aiment pratiquer leurs activités tôt le matin

B) Interdiction de navigation motorisée
   - Nous suggérons 40 m au lieu de 35 m afin de donner plus d'espaces sécuritaires aux usagers non-motorisés et d'encourager ce type d'activité
   - Compte tenu que les études scientifiques démontrent que les bateaux doivent circuler à 100 m et plus de la rive, il est possible d'interdire un 40 m à la navigation motorisée
   - Voir autres arguments dans 3 C) ci-dessus

C) Durant les périodes hautement achalandées, limiter la natation, la baignade et les embarcations non-motorisées aux zones de 5 km/h
   - Nous et pratiquement tous les gens avec qui nous avons discuté ne sont pas en accord avec cette proposition
   - Le lac appartient autant aux non-motorisés qu'aux motorisés, même en période achalandée . De plus, les non-motorisés sont beaucoup moins dommageables pour le lac
   - Côté sécurité, le seul endroit problématique est la zone unique pour les wake/surf. Oui, à cet endroit, nous devons prévoir un couloir sécuritaire de 40 m pour permettre la circulation des non-motorisés.
   - Ailleurs sur le lac, nous avons fait plusieurs vérifications. Compte tenu qu'il n'aura pas d'activités wake/surf, la cohabitation sécuritaire entre les autres usagers n'est pas un problème.
   - La grande majorité des kayaks et planches à pagaie (souvent location du Camping) partent de la baie Major et ne veulent pas être limités à cette baie.
   - À l'exception de la zone wake/surf, les usagers non-motorisés vont vouloir traverser le lac pour se rendre à l'autre rive

D) Pratique de ski nautique et bouées tractables

- Nous sommes en accord

E) Pratique du wakeboard et du wakesurf
   - Nous sommes en accord

F) Interdiction d'installer des bouées privées dans la zone de 55 km/h
   - Nous sommes en accord, à l'exception de permettre une piste de slalom pour le ski nautique qui existe depuis plusieurs décennies à l'est de la Pointe aux Bouleaux. Cette piste doit être à un minimum de 100 m de la rive

5) APPUIS À NOTRE PROPOSITION

- Dans notre processus, nous avons rencontré les représentants de 9 associations/ groupes autour du lac (grands utilisateurs du lac), en plus de nos 70 membres présents lors de notre Assemblée Générale du 4 septembre 2022. En tout, une représentativité d'approximativement 400 personnes actives sur le lac.
- L'objectif des rencontres :
  - les sensibiliser à la situation,
  - les éduquer par rapport aux études scientifiques,
  - discussions ouvertes par rapport à leurs préoccupations.
  - les encourager à participer aux consultations publiques de la ville.
- Nos messages ont été bien compris et en général très bien acceptés. Nous avons eu l'occasion de discuter de leurs préoccupations et ainsi expliquer le raisonnement justifiant notre proposition.
- La très grande majorité des représentants comprennent la réalité du lac des Sables et sont en accord avec notre proposition.

6) RENCONTRE AVEC LA VILLE

- La ville et APELS ont le même objectif : Préserver la santé du lac, assurer des activités sécuritaires sur le lac et offrir un accès à tous.
- Après les consultations publiques mais avant la finalisation des demandes de modifications de règlements au gouvernement fédéral, APELS aimerait avoir une rencontre avec la ville.
- Nous sommes vos alliés.

ANNEXES

Annexe 1

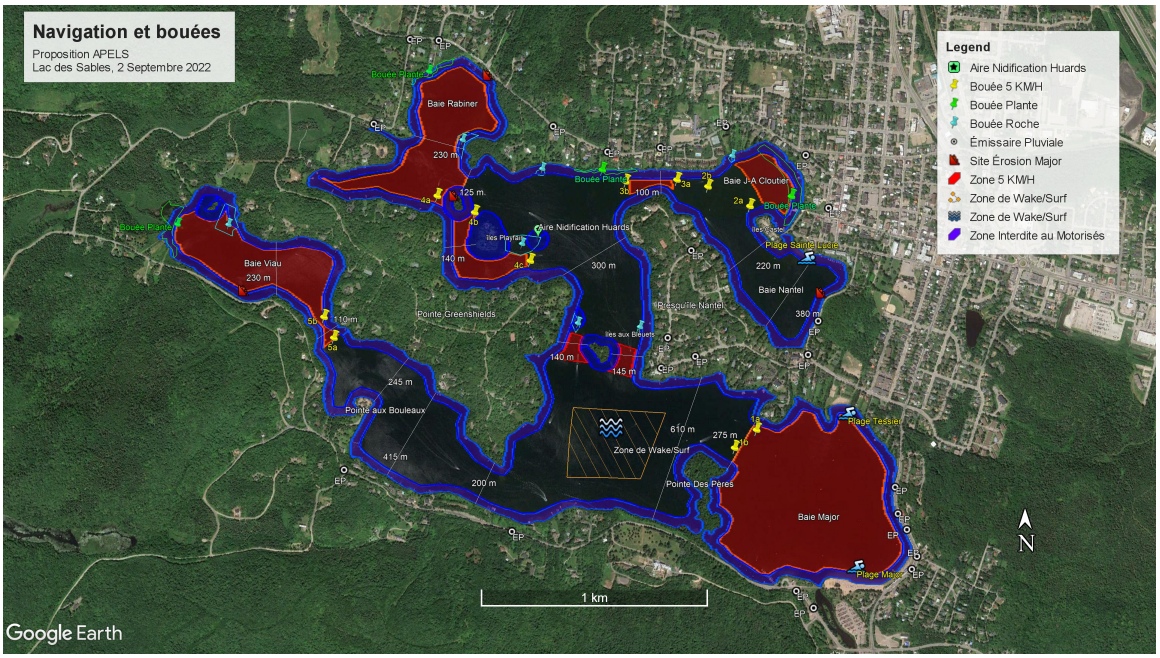

Annex 2

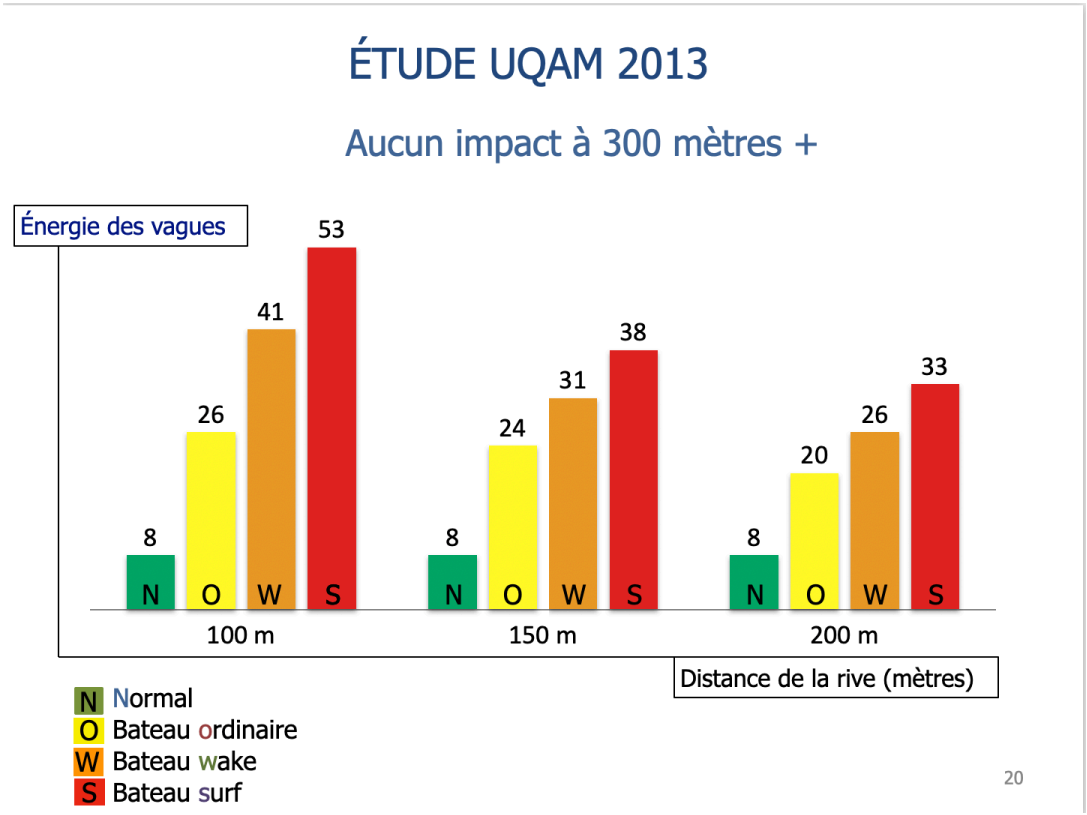

Annexe 3

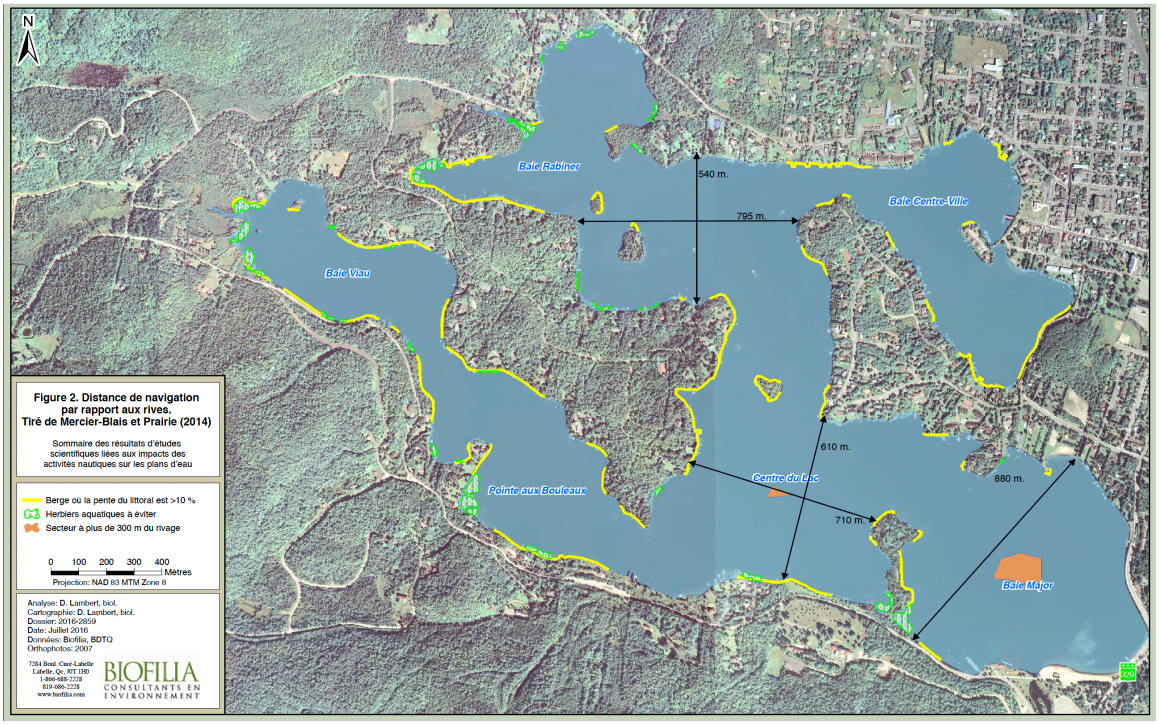

Annexe 4

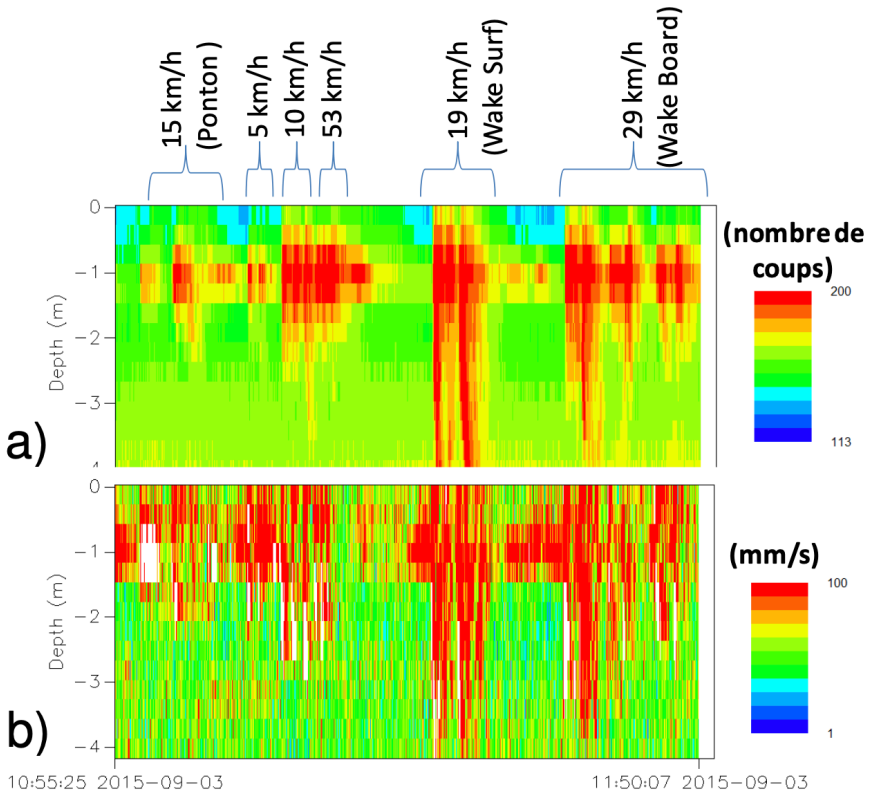

Figure 8: Intensité moyenne (a) et vitesse générées (b) lors du passage des « Wake Boat » à différentes vitesses pour le 2ème jour d'essai

Annexe 5

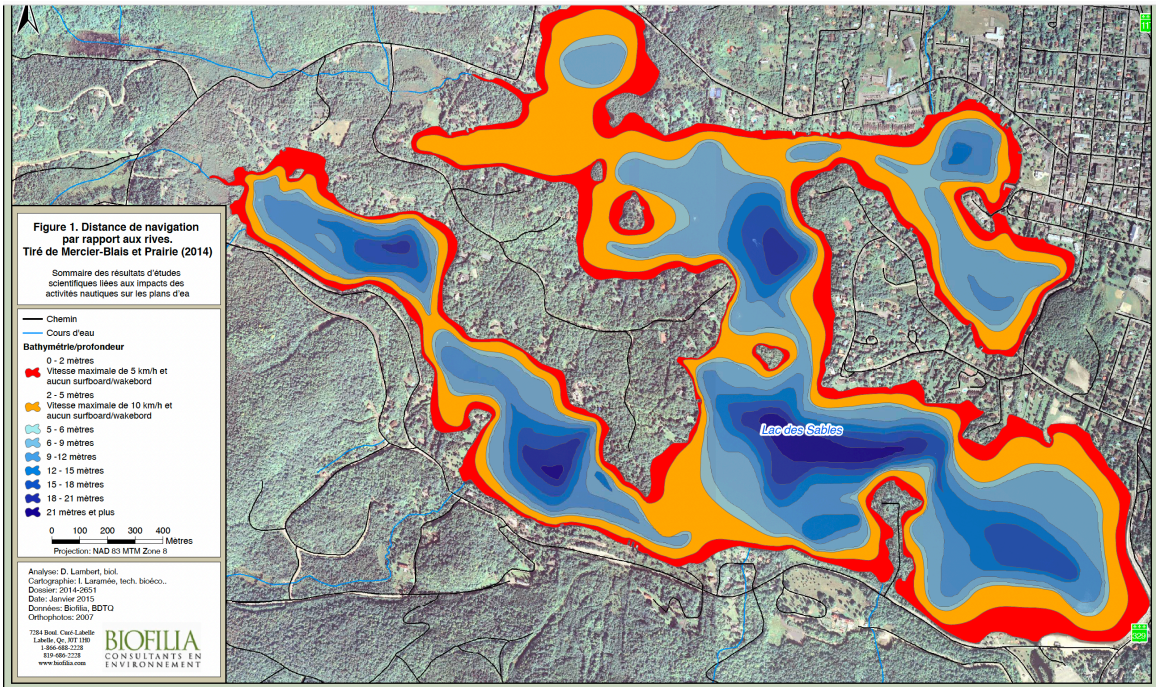

Annexe 6

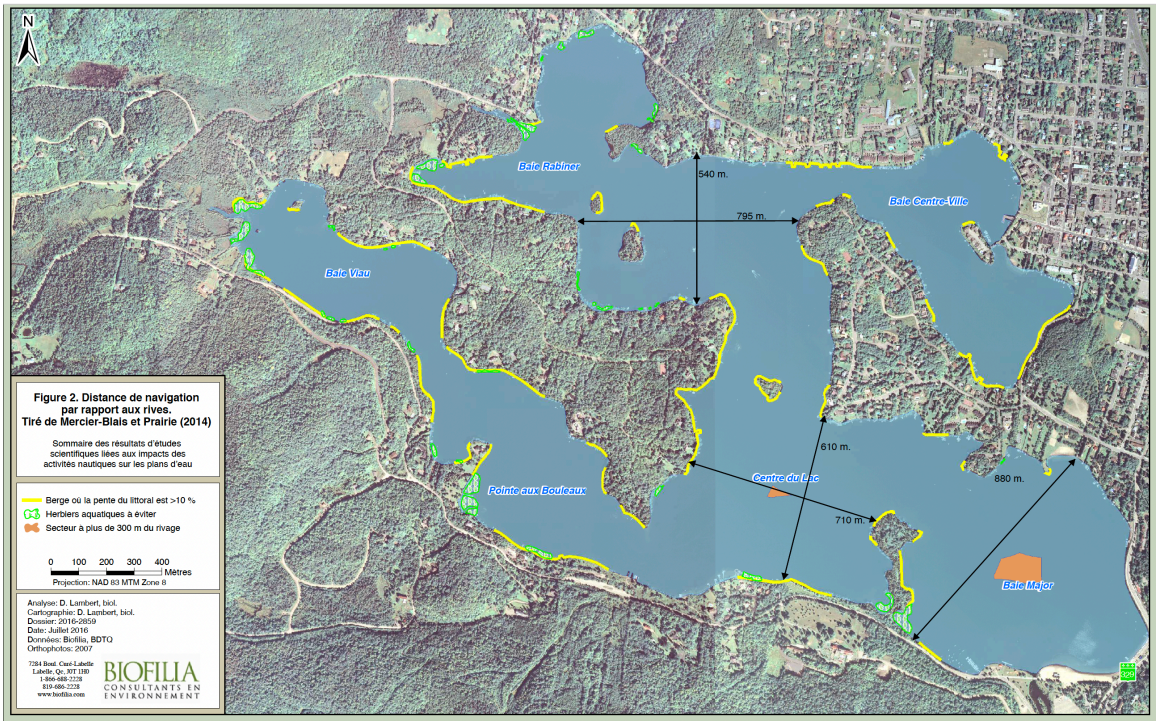

Annexe 7
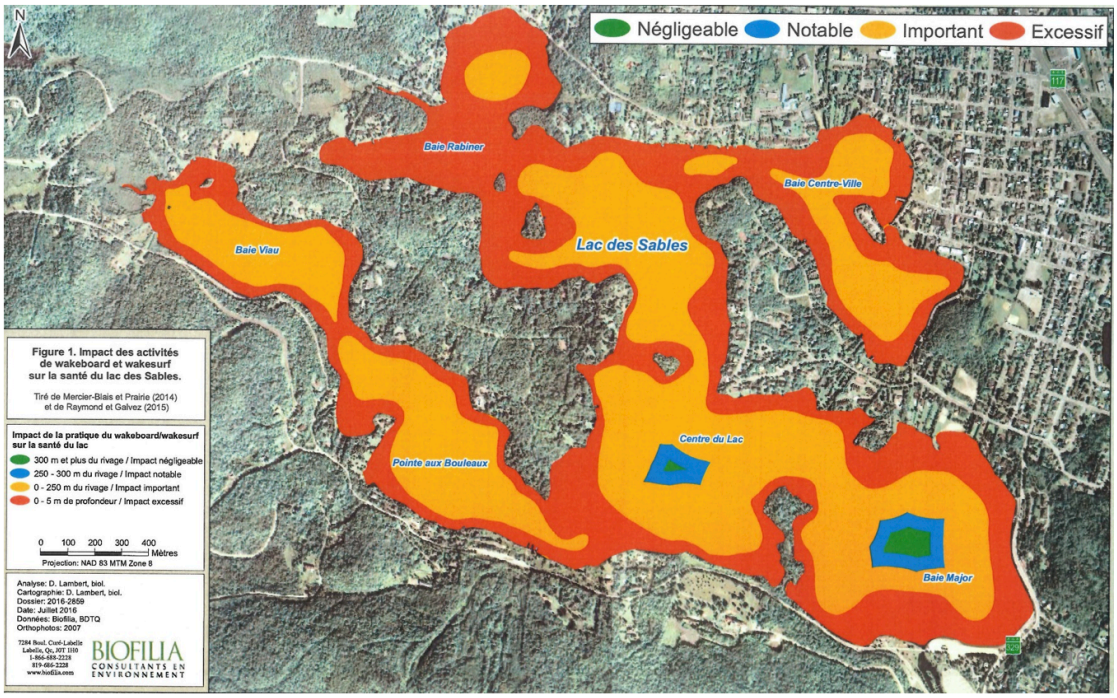
Wake Surf, Wake Board
Études scientifiques